COUR D'ASSISES

"PAS D'ENFANT DE RATON CHEZ MOI"

AVAIT DIT SON PÈRE, ET MICHELINE HYARD ÉTRANGLA SON NOUVEAU-NÉ

DEUX ANS AVEC SURSIS

LE crime le plus odieux : l'infanticide. Mais commis par quelle épave ? Par quel être hybride. Plus animal qu'humaine. Une fragilité. Si petite, si menue, le visage triangulaire d'une maigreur ascétique. Des yeux d'oiseau. Le regard est divergent. Très noir. L'orbite taillé comme une voûte plate au-dessus de l'œil en amande. La bouche sensuelle. Le front étroit.

Consciente ? Bien sûr. Timide ? Non pas. Une fille qui n'est rien plus que le produit de toute une souffrance. Une souffrance d'enfance. Une fille humiliée, et puis si seule. Instable. On a un peu plus de vingt ans, mais comme on est vieille si l'on mesure l'existence au malheur. A tous les malheurs échue.

Micheline Hyard, c'est un personnage à la Zola. Un peu poussé même. Elle nous paraît esquissée, on n'ose pas dire taillée, pour recevoir les coups du mauvais sort. Il y a, dans cet être, quelque chose qui rappelle l'insecte destiné à être écrasé d'une chiquenaude.

Dure et fragile

Une petite ouvrière, bien notée. Le président énumère ce passé professionnel de petite vendeuse dans une boulangerie, d'employée d'imprimerie. Il passe... Il nomme l'amant en titre, celui qui était le père du bébé qu'elle tua trois jours après qu'elle l'eut mis au monde. Pour clore cette première partie du monologue que constitue souvent l'interrogatoire d'un accusé auquel on raconte la vie qu'il mena, sans que, pour autant, il ouvre la bouche, le président dit cette petite phrase de rien du tout, mais qui ouvre de tels horizons :

Compte rendu d'audience de Madeleine JACOB

— Nous essaierons de savoir la jeune fille que vous avez été.

Une jeune fille ! On sourit à cette fragile créature, à cet embryon de femme marquée par le crime dont on nous dit qu'elle a la mentalité d'un enfant de huit ans.

La famille ? De très pauvres gens. Des enfants partout. La sœur aînée n'est-elle pas à la tête de trois gosses, sans père ? Elle en attendait un quatrième. Et voilà que Micheline, qui avait quitté les siens pour s'en aller vivre avec Talma, l'Algérien, revenait au bercail lourde déjà d'une espérance de maternité ou plutôt d'une inquiétante désespérance.

Et le père de Micheline avait dit : « Je ne veux pas d'enfant de raton ici. Tant que ça ne se verra pas, bon, mais après, tu iras porter ton gosse à ton amant ou, moi, je m'en irai. »

MICHELINE murmure. — J'ai maintenant un petit garçon de trois mois.

Car Talma, qui l'avait chassée après une indélicatesse commise au préjudice d'une voisine, Talma avait repris Micheline auprès de lui. Voilà.

Et depuis ? Elle explique : « Il m'avait chassée, mais je suis retournée avec... (sic) »

Elle murmure encore : « J'avais très peur... »

Peur, cette nuit où, à la maternité, elle avait saisi le bébé dormant dans son berceau à côté d'elle, avait soigneusement détaché d'un sac de plage le long cordon ou ficelle qui le fermait et l'avait enroulé autour du cou de son enfant. Elle avait serré quelques minutes. Et puis, elle avait remis en place le cordon du sac, le passant avec soin dans les anneaux, ensuite de quoi elle s'était endormie.

— Talma n'était pas votre premier amant ?

Soudain, la voix se fait nette, coupante, dure : « Si, Monsieur. »

La menace

Elle ment. Elle est une bête traquée qui se réfugie derrière ce mensonge sans raison. Elle conviendra de son mensonge tout aussitôt en esquissant un pauvre, un misérable, un tragique sourire.

— Papa avait dit : « J'en ai marre d'élever les enfants des autres. Pas de gosse de raton ici. Tu le portes à ton amant ou tu le mets à l'Assistance publique. » Moi, je ne voulais pas qu'il aille à l'Assistance.

Le bébé était né piébot. A la maternité, on lui avait dit que les choses s'arrangeraient. Qu'une opération, plus tard...

Une opération ! Elle en frémissait d'avance. Qui veillerait sur ce petit dont on lui criait aux oreilles que personne ne voulait de lui ?

« Mon frère est venu me voir à la clinique. Il m'a dit que papa avait assuré que si je revenais avec l'enfant, il partirait ou ferait un mauvais coup. J'ai eu peur. Ça m'a travaillé toute la nuit. D'un coup, j'ai eu l'idée de faire ça.

Ça, c'est la suppression du petit.

— Après tout ce que j'avais entendu, je ne savais plus quoi faire.

La voix est nette encore, et dure pour raconter l'acte commis. On en frémit. Le lendemain, au réveil, elle appelait l'infirmière et disait : « Mon enfant est mort. » Elle ne devait pas résister aux premières questions du médecin. Elle avait dit très simplement, comme elle le dit encore : « Oui, c'est moi. »

Le PRESIDENT. — Vous avez serré jusqu'à ce que l'enfant meure.

L'ACCUSEE. — Oui, Monsieur.

Intransigeance, racisme et misère

Quand viendra le père de Micheline Hyard, on s'attend à des propos de violence. Il n'en est rien. L'homme est simple. Primitif. Il travaille dans une usine à gaz. Il répète :

— Un enfant d'Algérien, j'en voulais pas.

Le PRESIDENT. — Vous n'avez pas dit « Algérien », mais bicot ou raton.

Le TEMOIN. — Je ne voulais pas de cet enfant-là. J'ai déjà les quatre autres gosses à charge, ceux de ma fille aînée et le mien de 12 ans. Je n'ai qu'une petite paie, moi, Monsieur le président. 47.000 francs par mois plus 3.000 francs d'allocations familiales.

Car il ne touche les allocations familiales que pour son propre enfant. C'est sa fille aînée qui perçoit les allocations pour les autres petits, les siens propres. Qu'en fait-elle ?

LE PERE. — J'ai qu'un enfant. Les autres ils n'étaient pas à moi. 50.000 francs pour vivre à huit et la menace était là qu'on allait être dix...

Le souffle vous manque. La petite, dans le box, est insensible. Ce n'est point une émotive. Elle est Micheline la dure. Cette dureté acquise au cours des jours noirs.

Et voici l'amant : Talma. Un Nord-Africain confortablement vêtu. Pour un peu, on lui en ferait reproche, alors qu'il a pensé mettre ce qu'il avait de mieux pour faire honneur à la cour d'assises. C'est un pauvre type ni plus ni moins lâche que ne le sont tant d'hommes de la métropole et de tous les pays du monde quand l'enfant indésiré paraît. Indésiré ? Ce n'était pas exactement le cas, mais quand Micheline eut étranglé le bébé, Talma a eu peur. Pourquoi ? Parce qu'il craint tout, parce que ce crime, où il n'était pour rien, lui paraissait devoir retomber sur lui. Le défenseur de Micheline, Mᵉ Rémy Morin, devait, au reste, l'expliquer : « Un homme interpellé à tout instant dans la rue : « Vos papiers. » Il en est devenu lâche. Talma. Il essaie de prétendre qu'il n'a pas vécu un an avec l'accusée. Il ment. Timidement.

Mais elle : « Il dit qu'il ne savait pas que j'étais enceinte ? C'est lui qui avait rempli la fiche de Sécurité sociale de présomption de grossesse. »

Il y a maintenant un petit garçon de trois mois. Reconnu, celui-là. Le président demande à Talma, qui a 30 ans, s'il a l'intention d'épouser Micheline Hyard. Talma se trouble, balbutie, bredouille : « Il faut que je demande de l'autorisation de mes parents. »

Le PRESIDENT. — Vous ne voulez pas vous engager ?

TALMA. — Ça fait dix ans que je n'ai pas vu mes parents... Je suis obligé...

Le président cingle cette attitude de quelques mots qui renvoient le témoin au fond de la salle.

On est quelque peu réconforté par le désintéressement de cette voisine à qui Micheline avait jadis volé toutes ses économies : 31.000 francs. « Elle m'en a restitué 12.000. Elle avait donné le reste à sa mère. Je n'insiste pas. Par pitié pour cette pauvre fille. »

Tragique et douloureuse humanité

Réquisitoire marqué au coin d'une humanité dont l'avocat général Dubost est quelquefois capable. Il stigmatise tout ce qui rend la vie des mères célibataires difficile en 1960 malgré ce qu'on dit faire à leur sujet. Il s'indigne qu'un père refuse d'épouser la mère de son enfant. Il se refuse à comprendre qu'un père (il s'agit de M. Hyard) se trouve menacé d'avoir cinq enfants à nourrir et qu'il ne lui reste, à côté d'un maigre salaire, que les allocations familiales pour un seul de ces enfants « et cela en vertu d'un juridisme étroit qui veut que les autres allocations soient payées à la fille et non à lui ». L'avocat général va jusqu'à souhaiter que l'accusée se libère de Talma qui n'a pas le courage d'assumer ses responsabilités.

Ici, nous ne suivons pas tout à fait M. l'avocat général. Il vaut mieux, pour Micheline Hyard, qu'elle demeure auprès de Talma avec son enfant que de rouler de l'un à l'autre comme ce serait son lot. Son lot de misérable fille traquée, et seule, si seule. Elle a été mise en liberté provisoire au cours de l'instruction après cinq mois de détention par le magistrat chargé de l'information. L'avocat général Dubost se refuse à requérir une peine ferme de prison. Il plaide la pitié. Il plaide la solitude. Il plaide la misère. Il plaide la méchanceté des hommes. Il conclut en une peine légère avec sursis.

Après que Mᵉ Rémy Morin eut prononcé une plaidoirie facile, fort bien, d'ailleurs, Micheline Hyard dira, de sa voix sans timbre, mais dur, et dans un débit un peu précipité : « Je regrette le geste. L'enfant me manquera toujours. »

Deux ans, sursis. Les jurés ont eu pitié, certes. Et quel homme pourrait donc observer tout un après-midi une créature de l'espèce Micheline Hyard sans se poser des questions sur la responsabilité de tous devant tant de misère. Micheline Hyard a commis ce crime atroce. Elle a tué son enfant. Le petit dont personne ne voulait, sauf elle, sans doute, mais comment l'aurait-elle élevé? Elle a eu peur.

Quelles pensées tumultueuses et sombres nous assaillent donc à la sortie de cette cour d'assises où nous venons de voir palpiter les instants d'une tragique et douloureuse humanité.

DES INCONNUS DEROBENT DEUX FUSILS DE CHASSE dans une armurerie de Coulommiers

MELUN. — Des malfaiteurs circulant, croit-on, à bord d'une 2 CV ont brisé cette nuit la vitrine d'un armurier de Coulommiers, M. Delessert, et se sont emparés de deux fusils de chasse.

La police les recherche.

Danger écarté à temps

Le feu s'est déclaré, hier matin, dans un réservoir de la Compagnie française de raffinerie, à Martigues. Une flamme d'une dizaine de mètres de haut s'est aussitôt élevée dans le ciel. Les pompiers de la raffinerie, spécialistes pour la lutte contre les feux d'hydrocarbure et disposant d'un très important matériel, ainsi que le personnel de la raffinerie, ont très rapidement entrepris la lutte contre l'incendie.

SPARTACUS par Howard FAST

RESUME. — En 71 avant Jésus-Christ, un jeune patricien, Caius Crassus, se rend de Rome à Capoue, avec sa sœur, Héléna, et une amie Claudia, faisant halte chez Antonius Caius. Ils font la connaissance du général Crassus, du politicien Lentulus Gracchus et de l'avocat M. Tullius Cicero.

Traduction Jean Rosenthal. Copyright « Club Français du Livre » et « Agence Hoffman ».

44 SPARTACUS

Crassus entra et referma la porte derrière lui. Jamais le grand général n'avait semblé plus vieil qu'en ce moment, immobile et souriant au jeune homme qui l'attendait.

13

Les rayons de lune s'étaient déplacés. Caius était las et repu, les sens apaisés comme un chat qui s'étire — et c'était ainsi qu'il se représentait, quand il dit, à propos de rien :

« Je déteste Cicero. »

Crassus se sentait d'humeur paternelle. Il était amolli et content de lui ; aussi demanda-t-il : « Pourquoi détestes-tu Cicero... Cicero le Juste ? Oui, pourquoi cette haine ?

— Je ne sais pas pourquoi je le déteste. Faut-il que je sache pourquoi ? Il y a des gens que j'aime et d'autres que je hais.

— Savais-tu que c'était l'idée de Cicero — il n'en est pas seul responsable, mais l'initiative lui en revient presque exclusivement — de planter ces croix en exemple, ces six mille croix le long de la Voie Appienne ? Est-ce pour cela que tu le détestes ?

— Non.

— Quelle impression cela t'a-t-il fait de voir ces croix ?

— Parfois cela m'excitait, mais généralement pas. Cela faisait plus d'effet aux femmes.

— Ah oui ?

— Mais demain, ce ne sera pas pareil, dit Caius en souriant.

— Pourquoi ?

— Parce que c'est toi qui les as fait planter là.

— Non pas... Cicero, et les autres. Moi, cela m'était égal, là ou ailleurs.

— Mais tu as vaincu Spartacus.

— Cela a-t-il vraiment de l'importance ?

— Je t'aime d'avoir fait cela... Je le hais.

— Spartacus ? interrogea Crassus.

— Oui, Spartacus.

— Mais tu ne l'as jamais connu.

— Peu importe. Je le hais... plus que Cicero. Je me moque de Cicero. Mais lui, cet esclave, lui, je l'ai en horreur. Si j'avais pu le tuer, moi-même ! Si tu avais pu me l'amener et me dire : tiens, Caius, arrache-lui le cœur ! Si tu avais pu...

SPARTACUS 45

— Voyons, tu parles comme un enfant, dit le général d'un ton indulgent.

— Vraiment ? Et pourquoi pas ? dit Caius, d'un ton presque geignard. Pourquoi ne serais-je pas un enfant ? C'est si bien que ça d'être adulte ?

— Mais pourquoi une telle haine envers Spartacus, alors que tu ne l'as jamais vu ?

— Je l'ai peut-être vu. Tu sais, je suis allé à Capoue il y a quatre ans. Je n'avais que vingt et un ans alors, j'étais très jeune.

— Tu es encore très jeune, dit le général.

— Non... je ne me sens plus si jeune. Mais je l'étais en ce temps-là. Nous étions un groupe de cinq ou six. Marius Bracus m'avait emmené avec lui, il m'aimait beaucoup. »

Caius avait dit cela délibérément, pour voir l'effet que cela produirait ; Marius Bracus avait péri au cours de la Guerre Servile ; il ne pouvait donc plus être question d'une liaison encore vivace, mais que Crassus comprenne bien qu'il n'était pas le seul ni le premier. Le général tressaillit, mais ne dit rien, et Caius poursuivit :

« Oui, nous étions, Marius Bracus et moi, avec un homme et une femme de ses amis, et deux autres encore, je crois, dont j'ai oublié les noms ; et Marius Bracus nous traitait en grand seigneur, oui, en très grand seigneur.

— Tu tenais beaucoup à lui ?

— J'ai eu de la peine quand il est mort », dit Caius sans autre commentaire. Et le général se dit : « Quelle petite brute ! Quelle sale petite brute ! »

« Bref, nous allions à Capoue et Bracus nous avait promis des jeux de cirque privés, ce qui était plus coûteux alors à organiser qu'aujourd'hui. Il fallait être très riche pour pouvoir se permettre cela à Capoue.

— C'était Lentulus Batiatus qui dirigeait l'école de gladiateurs à cette époque, non ? demanda Crassus.

— C'était lui et on disait qu'il n'y en avait pas de meilleure dans toute l'Italie. Ni de plus chère ; on pouvait acheter là un éléphant pour le prix d'un combat entre deux de ses pensionnaires. Il paraît que Batiatus a gagné un million dans cette affaire, mais de toute façon, c'était un sale individu. Tu le connaissais ? »

SPARTACUS passe au GAUMONT-PALACE
TECHNICOLOR - SUPER - TECHNIRAMA 70

(A suivre.)

Après l'attentat PUTEAUX RIPOSTE

EN apparence, depuis l'attentat au plastic qui a gravement endommagé la mairie dans la nuit de mardi à mercredi, Puteaux continue à vivre comme à l'habitude.

Hier matin, c'était la visite de la délégation du Soviet de Moscou ; hier après-midi, c'était la grande course cycliste de l'Amitié.

Les apparences sont trompeuses. La population travailleuse de la localité de Nanterre, de Suresnes, tout proches, a immédiatement réagi. Depuis hier matin, les pétitions et les messages affluent dans le cabinet du maire. Hier soir, à l'appel de la C.G.T. et de la section du Parti communiste, des délégations de travailleurs de toutes les usines manifestaient, à 19 heures, sur les marches de la mairie. Le secrétaire de la section prit la parole pour dénoncer l'odieux attentat de l'O.A.S. et réclamer l'union de plus en plus grande de tous les travailleurs et démocrates et la formation, dans les usines et les quartiers, de comités antifascistes.

Les représentants syndicaux de Hutchinson, de Voisin, de l'EDF, de Houghton, de Jaz, de Carrier, de l'Arsenal, ainsi que ceux de Sopratin, de Nanterre, et de la SNECMA, de Savienne et d'Aivaz, de Suresnes, étaient là.

A l'Arsenal, comme à la SNECMA, les délégations C.F.T.C. et C.G.T. étaient communes. Les travailleurs apportaient des dizaines de pétitions signées à 95 et 98 % pour le personnel, y compris les bureaux et les cadres. Ils formèrent une délégation commune qui fut reçue par un représentant de M. Dardel.

Hier soir, à 21 heures, [illegible] salle des fêtes [illegible]

M. Dardel, sénateur-maire, a dénoncé avec véhémence l'attentat de l'OAS : « [illegible] le plastic c'est pour créer l'affolement de population qui prépare le terrain au putsch » et de conclure : « Je souhaite que la rue soit le lieu où le peuple se rassemble pour faire taire les [illegible] dans la rue demain au coude à coude pour sauver la République. »

M. Gazier, ancien ministre, clôtura le meeting qui s'est terminé vers 22 h. 45. Après avoir dénoncé lui aussi l'OAS et le régime qui la protège, il aborda le problème algérien pour déclarer que la grosse partie du Sahara appartenait aux Algériens. Puis il conclut en faisant appel lui aussi à l'union des forces démocratiques.

L'action antifasciste ne s'arrêtera pas là. Dimanche à l'appel du Parti communiste aura lieu une manifestation publique sur la place du Marché. Les travailleurs des entreprises vont multiplier leurs efforts pour créer l'union indispensable de la base dans des comités antifasciste.

AUX MILLE ET UNE communes

LE BLANC-MESNIL

Renversé par une automobile, le cycliste Maurice Cresson, demeurant à Aulnay-sous-Bois, a dû être transporté à l'hôpital de Villepinte.

LA CELLE-SAINT-CLOUD

Des cambrioleurs ont opéré dans le pavillon de M. Tito Puagi, chef d'orchestre, 10, allée de la Fontaine, au domaine de la Châtaigneraie. Ayant pénétré par une fenêtre restée ouverte, au rez-de-chaussée, les inconnus ont raflé un butin évalué à 7.000 NF : des bijoux, une caméra, des appareils photo, des objets divers et de l'argent.

CHENNEVIERES-SUR-MARNE

Dans la cuvette de Champlain, sur la R.N. 4, une 8-19 s'apprêtant à doubler un cycliste a fait une fausse manœuvre et a percuté une autre voiture conduite par M. Fernand Dautan, 62 ans, demeurant 5, rue Championnet, à Paris-18ᵉ.

Les deux passagers de la DS-19, conduite par M. Desmolin, de Paris, M. Edouard Bourgeois, 46 ans, demeurant 195, rue de l'Université, à Paris, et M. Louis Demar, 64 ans, 116, avenue Simon-Bolivar, à Paris ont été hospitalisés à Bry-sur-Marne.

RIS-ORANGIS

Une collision s'est produite rue Albert-Remy, entre une voiture Panhard, conduite par M. Mathieu Padovini, 51 ans, contrôleur à Air France, demeurant 13, boulevard Denis-Papin, à Ris-Orangis, et une voiture pilotée par M. René Lamothe, 32 ans, artisan fumiste, demeurant, 41, rue du Grand-Veneur, à Soisy-sur-Seine, qui était dépourvu de toute pièce inhérente à la conduite du véhicule.

M. et Mme Padovini ont été blessés ainsi qu'une passagère de M. Lamothe.

M. DARDEL : « Union de tous les républicains contre le danger fasciste »

M. Dardel, sénateur, maire de Puteaux, président du Conseil général de la Seine, qui est revenu hier matin de Strasbourg, nous a déclaré :

« L'attentat contre la mairie est un acte non seulement criminel, mais politique, car c'est ici que se déroulent régulièrement les assises du Conseil national de la S.F.I.O.

« Nous avons affaire à des gens qui bénéficient de multiples complicités et qui se sont organisés dans la lâcheté.

« La population de Puteaux, très émue, désire vivement l'union de tous les républicains pour lutter contre le danger fasciste. »

Trois jeunes Algériens abattus A BOULOGNE-BILLANCOURT

TROIS jeunes Algériens ont été tués mercredi soir à Boulogne-Billancourt par des rafales de mitraillette. Devant le 41 de l'avenue du Général-Leclerc, trois flaques de sang déjà couvertes de sable, 25 impacts sur un mur.

Mercredi soir, à 22 h. 20, trois jeunes ouvriers algériens qui, après avoir joué au « baby-foot » au café rentraient chez eux au foyer des travailleurs nord-africains, ont été abattus. Certains témoins racontent comment ils ont vu une 403 noire s'arrêter à la hauteur des trois hommes. Cinq hommes en civil, armés de mitraillettes, en sont descendus. Puis, aussitôt des rafales...

Au foyer des travailleurs nord-africains, 82, rue Yves-Kermen, un vieil ouvrier déclare :

« Le plus jeune avait à peine vingt ans. Il venait de sortir d'un centre d'apprentissage en province. C'était déjà un bon maçon. »

Les deux autres, également très jeunes : Hamnid Dagmen, ouvrier à l'Air liquide, et Omar, ouvrier chez Salève, résidaient en France depuis plus deux ans.

Leurs compatriotes excluent l'hypothèse d'un règlement de comptes M.N.A.-F.L.N. ou d'un crime crapuleux.

NOS PETITES ANNONCES

LES PETITES ANNONCES DE « LIBERATION » sont reçues au bureau du journal tous les jours de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h., sauf samedi après-midi, dimanche et jours de fête.

Off. d'emploi NF 3.00

CROZATIER MEUBLES demande pour place stable : 1° MANŒUVRES. 2° LIVREURS spécialisés meubles. Libre de suite. Avant. sociaux. Cantine. Se présenter : 47, boulevard Diderot, PARIS (12ᵉ).

MONTEURS-ELECTRICIENS 2ᵉ, 3ᵉ échelons. STENNELER, 30, avenue Joseph-Staline, PIERREFITTE

MAGASINIER PIECES DETACHEES Auto Camions. Ecrire cur. vit. DAF, 161, avenue Charles-Floquet, BLANCMESNIL

Electriciens aide-monteurs ou monteurs, CAPGRAS, 40, rue Truffaut (17ᵉ).

Trav. à façon NF 3.50

Vêtements de cuir et de daim réparations, teinture, remise à neuf, canadiennes. Changement toile 68 rue Meslay Paris (3ᵉ)

Terrains NF 3.50

Vente

Dép. 1 NF le m2 ss viab., arb., ¼ Ham à lundi Café-Tabac des 3 Communes, Orsay, Orange-au-Cercle. Dép. Pte d'Orléans 17 km.

M. PAPON établit le couvre-feu à 20 h. 30 pour les Algériens

Le cabinet du préfet de police communique :

« Dans le but de mettre un terme sans délai aux agissements criminels des terroristes algériens, des mesures nouvelles viennent d'être décidées par la préfecture de police.

« En vue d'en faciliter l'exécution, il est conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne, et plus particulièrement de 20 h. 30 à 5 h. 30 du matin. Ceux qui, par leur travail, seraient dans la nécessité de circuler pendant ces heures pourront demander au secteur d'assistance technique de leur quartier ou de leur circonscription une attestation qui leur sera accordée après justification de leur requête.

« D'autre part, il a été constaté que les attentats sont la plupart du temps le fait de groupes de trois ou quatre hommes. En conséquence, il est très vivement recommandé aux Français musulmans de circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et patrouilles de la police.

« Enfin le préfet de police a décidé que les débits de boissons tenus et fréquentés par des Français musulmans d'Algérie, doivent fermer chaque jour à 19 heures. »

AINSI, le préfet de police prend, à l'égard des Algériens résidant dans la région parisienne, des mesures qui ressemblent étrangement au couvre-feu des temps de guerre. Elles n'étonneront que ceux qui veulent encore voir, dans le conflit qui oppose les Algériens aux Français, qu'un affrontement entre seuls citoyens français.

Qu'on le veuille ou non, c'est faux. La vérité est que, ces temps derniers, les commandos de l'A.L.N. ont intensifié leur action à Paris. Des agents, des inspecteurs de police sont morts. La riposte de la police a été rude. Quant aux pertes algériennes, aucune statistique ne permet de les chiffrer.

Ainsi, c'est dans le cadre d'une politique de guerre que nous combattons, que s'inscrit logiquement la décision prise par M. Papon d'établir un couvre-feu de fait pour les Algériens. Il eut été plus honnête et plus simple d'appeler les choses par leur nom.

Mais pas plus que pour certains la pacification n'est la guerre, l'interdiction de sortir le soir n'est, pour le préfet de police, le couvre-feu.

En tout état de cause, ce n'est pas une solution : ce que les Parisiens exigent, c'est la fin d'une guerre qui engendre chaque jour davantage la haine, la violence et le racisme.

Tant pis pour M. Chenot

LA GREVE DE LA FAIM DES DETENUS ALGERIENS S'EST ETENDUE A CAEN

M. CHENOT continue à s'en tenir à la noble politique du black-out. Mais ses gemoires ont beau être zélés, tout finit, tôt ou tard, par se savoir. C'est ainsi que l'on a appris hier que les prisonniers de Caen, à leur tour, ont depuis trois jours entamé une grève de la faim. Par solidarité avec leurs camarades de Marseille, bien sûr. Mais aussi parce qu'ils veulent obtenir que la dépouille mortelle d'un des leurs (récemment décédé) soit restituée à sa famille. C'est là un souci d'humanité qui paraît dépasser l'entendement de l'administration pénitentiaire...

Pendant ce temps, la commission des lois constitutionnelles et de la législation de l'Assemblée nationale décidait de constituer deux commissions d'information destinées à visiter les lieux de détention d'Algérie, ainsi que les prisons et camps situés en France.

Bravo ! pourrions-nous dire. Les scandales que nous dénonçons jour après jour vont enfin cesser. Hélas ! (trois fois selon l'usage). Il s'agit seulement de déférer aux désirs de deux parlementaires notoirement ultras, MM. Pasquini et Vinciguerra. Ces braves gens qui, depuis des années ont accepté sans ciller que des Algériens détenus soient traités pire que des bêtes, s'émeuvent soudain parce que quelques ultras ont été arrêtés. Ils veulent (et obtiennent aussitôt) qu'une enquête soit ouverte sur les conditions de détention des rares factieux appréhendés. Ce n'est pas pour nous gêner. Nous voudrions seulement que les honorables membres des deux commissions ainsi créées manifestent aussi quelque intérêt pour les dizaines de milliers d'Algériens qui, depuis des années, subissent ce que nous savons dans les prisons et les camps.

Mais cela, c'est une autre histoire...

LA CFTC PROTESTE A SON TOUR CONTRE LA REPRESSION DONT SONT VICTIMES LES ALGERIENS

Comme l'avait fait, il y a une dizaine de jours, l'U.D.-C.G.T. de la Seine, et comme l'a fait hier le syndicat C.G.T. des usines Renault, l'Union parisienne de la C.F.T.C. vient à son tour protester publiquement contre la répression aveugle dont sont victimes les travailleurs algériens.

L'U.D.-C.F.T.C. « *rappelle* que les nécessités du maintien de l'ordre ne sauraient en aucun cas justifier le recours à des méthodes et au surplus inefficaces ; *attire l'attention* sur le danger que leur généralisation fait courir à tous les citoyens, et spécialement aux travailleurs et militants syndicaux, victimes toutes désignées de telles méthodes dans les régimes policiers ; *assure* de sa solidarité agissante les travailleurs nord-africains — syndiqués ou non à la C.F.T.C. — qui ont eu à souffrir de la répression. »

Il y a un an, le mercredi 5 octobre, à 5 heures du matin, Roger Dulsabou, dirigeant du syndicat C.G.T. des voyageurs et représentants de commerce, achevant une carrière de militant bien remplie, rendait le dernier soupir. Il s'éteignait au terme d'une cruelle maladie dont l'évolution fut terriblement rapide.

Une cérémonie commémorative aura lieu le SAMEDI 7 OCTOBRE à 15 h. 15 sur la tombe au cimetière de Dugny. Les membres de la Chambre Syndicale de la région parisienne des V.R.P. sont invités à venir rendre hommage à la mémoire de leur ancien président.

Rendez-vous à 15 heures à la porte du cimetière.